

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2025

VISANT À ENCOURAGER, À FACILITER ET À SÉCURISER L'EXERCICE DU MANDAT
D'ÉLU LOCAL - (N° 2071)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
Mme Fruchon

ARTICLE 7 TER

Retiré avant publication.